

Réforme du Code du Travail

POUR SUD ÉDUCATION, C'EST NON !

Le gouvernement mène une nouvelle offensive contre les droits des salarié-e-s. La réforme El Khomri, directement dictée par le patronat qui semble son seul soutien, va précariser encore plus les travailleurs et les travailleuses et renforcer les droits des patrons au détriment des salarié-e-s.

La réforme en 8 points :

Possibilité pour les entreprises d'adapter la durée du temps de travail à leurs besoins :

modulation du temps de travail à l'année, possibilité d'allonger le temps de travail quotidien à 12h au lieu de 10 actuellement...

Licenciements facilités :

indemnités prud'hommales plafonnées, possibilité de licencier si refus de voir son contrat de travail et les garanties prévues modifiées, même lorsque l'entreprise n'est pas en difficulté

Extension du Forfait Jour pour favoriser les durées ou les charges de travail excessives.

Décompte des astreintes dans les jours de repos.

Casse de la formation professionnelle qui sera régionalisée et possibilité d'augmenter le temps de travail pour les apprentis mineurs

Avec la loi El Khomri c'est l'accord d'entreprise, même signé par un syndicat minoritaire qui prévaut sur les accords collectifs de branche.

Abaissement de la rémunération des heures supplémentaires

Des cadeaux aux patronats avec des primes et des aides pour les entreprises qui emploient même en CDD ou pour 6 mois.

Union
syndicale

Solidaires

éducation
Sud

RETRAIT DE LA LOI TRAVAIL

La loi El Khomri attaque directement les droits des salarié-e-s : elle donne les pleins pouvoirs aux entreprises pour licencier, flexibiliser, précariser... Refusons cette loi et luttons avec l'ensemble des travailleur-euse-s du public comme du privé pour nos emplois et nos conditions de travail.

Le gouvernement dit vouloir « simplifier » le Code du travail alors qu'en réalité il enterre les droits fondamentaux des salariés. La réforme du code du travail sert directement les intérêts du patronat contre ceux des salarié-e-s. Elle généralise un salariat précaire où les travailleur-euse-s seront à l'entière disposition de leurs employeurs. Sud Education s'oppose à cette conception du salariat voulue par le patronat : les salarié-e-s ne sont pas des pigeons qu'on fait travailler et qu'on jette quand on en a plus besoin. En s'attaquant au temps de travail, aux prud'hommes, aux accords collectifs, le gouvernement entend engraisser le patronat en dégradant nos conditions de vie et de travail !

Public/Privé = même combat !

En attaquant de manière frontale les droits des salarié-e-s du privé, le gouvernement fragilise encore plus les travailleur-euse-s du public. La loi Khomri sera l'occasion de niveler vers le bas les droits de tou-te-s les salarié-e-s du public comme du privé. Dans le secteur public, la multiplication des contrats précaires de droit public comme de droits privés et le manque de moyens des services publics conduisent au recul de nos droits. D'ailleurs sera bientôt en débat au gouvernement une loi dite de « déontologie » visant à établir le devoir de réserve des fonctionnaires et à rétablir les 3 jours de carence ! Mobilisons nous pour nos droits, contre les contrats précaires dans le public comme dans le privé !

Nos élèves ne seront pas de la chair à patrons !

Avec la loi Khomri, ce sont aussi nos missions éducatives qui sont attaqué-e-s : nous refusons de former nos élèves à devenir une main d'oeuvre précaire et malléable sans droits pour le patronat.

Nous refusons d'être les instruments d'une école de classe, de sélection, d'abandon des plus fragiles. Nous nous battons pour une école égalitaire et émancipatrice.

Pour préparer au mieux les élèves à l'exploitation par le patronat, il existe un outil : l'apprentissage. La loi

Peillon l'avait déjà abaissé à 14 ans. Aujourd'hui, la loi El Khomri renforce l'exploitation que ce dispositif représente : possibilité de passage de 8 à 10 heures de travail quotidien «à titre exceptionnel et lorsque des raisons objectives le justifient», possibilité de passer de 35 à 40 heures hebdomadaires. Rappelons que le développement de l'apprentissage est un combat du patronat contre l'enseignement professionnel qui apporte aux futur-e-s salarié-e-s une formation plus complète et plus protectrice.

Le 9 mars : une première étape dans la mobilisation pour le retrait de cette loi !

Fortes de l'expression largement défavorable des salarié-e-s à l'égard de cette loi, les organisations syndicales appellent déjà à plusieurs dates de mobilisation au mois de mars. La première étape sera le mercredi 9 mars avec un appel à la grève et à des rassemblements partout en France, les syndicats des transports et les organisations de jeunesse ont déjà annoncé une mobilisation forte ce jour là. À nous, d'amplifier la mobilisation dans tous les secteurs pour être encore plus nombreux-euse-s en grève et en manifestation après le 9 mars.

Le patronat et le gouvernement ont déclenché l'offensive contre les travailleur-euse-s à tous les niveaux : partout nous luttons, dans les entreprises, dans les hôpitaux, dans les transports, à la Poste, dans l'Education... Faisons converger nos luttes pour nos emplois, pour nos droits, pour un service public de qualité !

SUD Éducation, à travers son Union syndicale Solidaires, travaille dans l'intersyndicale à construire un mouvement de grève interprofessionnel massif pour l'abrogation de la loi El Khomri.

Partout, dans les écoles, collèges et lycées, dans les villes, avec nos élèves et leurs parents, débattons-en, organisons la mobilisation de notre camp social !

SUD ÉDUCATION APPELLE À PARTICIPER AUX RASSEMBLEMENTS ET MANIFESTATIONS DU MERCREDI 9 MARS

un préavis de grève national est déposé



**FLASHEZ CE CODE POUR ACCÉDER À
LA LISTE DES RASSEMBLEMENTS
ET MANIFS**

éducation
Sud
Solidaires
Union